

Déclarer en ligne la redevance pour prélèvement irrigation

1/ Se connecter sur le site <http://www.eaurmc.fr> ou directement sur le site <https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/>

Arrivé à cette page, cliquer sur l'onglet "Redevances"

The screenshot shows the website's header with the following elements:

- Logos for the French Republic and the Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- Navigation menu: Télédéclarer | Mesure des rejets | Formulaire d'aides | Délibérations | Espace Presse
- Social media icons for Twitter, RSS, and YouTube.
- Language selection: FR | EN
- Search bar: Rechercher...
- Primary navigation tabs: VOUS ÊTES (dropdown), L'AGENCE, INSTANCES DE BASSIN, CONNAISSANCE, ÉVÉNEMENTS, AIDES, and REDEVANCES (highlighted).

Below the navigation is a banner titled "A la une" (Featured) for the "Rapport d'activité 2017". The banner includes the text: "Publication du rapport d'activité de l'agence de l'eau 2017, une année record d'investissements // Consulter le rapport d'activité". The background of the banner is an underwater scene with a fish and aquatic plants.

2/ Cliquer ensuite sur "Télédéclarer"

The screenshot shows the website interface for the Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. At the top, there is a navigation bar with links for 'Télédéclarer', 'Mesure des rejets', 'Formulaires d'aides', 'Délibérations', and 'Espace Presse'. Below this is a header with the agency's logo and mission statement: 'PRÉSERVER L'EAU, PRODUIRE ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE, FINANCER DES PROJETS, MOBILISER DES TERRITOIRES'. A search bar is located on the right. The main navigation menu includes 'VOUS ÊTES', 'L'AGENCE', 'INSTANCES DE BASSIN', 'CONNAISSANCE', 'ÉVÉNEMENTS', 'AIDES', and 'REDEVANCES'. The 'REDEVANCES' menu item is highlighted, and a dropdown menu is open, showing a list of options: 'DES REDEVANCES, POURQUOI?', 'LES REDEVANCES', 'FORMULAIRES DE DÉCLARATION', 'CONTRÔLE DE L'ASSIETTE DES REDEVANCES', 'MÉTROLOGIE ET DIAGNOSTICS', and 'TÉLÉDÉCLARER'. An arrow points from the text '2/ Cliquer ensuite sur "Télédéclarer"' to the 'TÉLÉDÉCLARER' option. Below the menu, there is a section titled 'Toutes les redevances Méditerranée' and a statistic: '69 % des redevables ont choisi la télédéclaration en 2017'. A grid of redevance categories is displayed, including 'Redevance pour pollution non domestique', 'Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau', 'Redevance pour modernisation des réseaux de collecte', 'Redevance pour pollution domestique', 'Redevance pour protection des milieux aquatiques', 'Redevance pour pollution liée aux activités d'élevages', 'Redevance pour production hydroélectrique', 'Redevance pour stockage d'eau', and 'Redevance pour pollutions diffuses'. A 'Valider' button is visible, and a 'LIRE AUSSI' section lists related topics like 'Fiscalité et prix de l'eau' and '10e programme d'action "Sauvons l'eau!"

En poursuivant votre navigation sans modifier vos paramètres de cookies, vous acceptez l'utilisation des cookies.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances sont établies en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Les redevances forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau, en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Télédéclaration de vos redevances et de vos primes

Ce service facilite la transmission d'informations vers votre agence de l'eau. Il vous permet de remplir ou modifier votre déclaration de redevance(s) directement en ligne.

Vos identifiants vous ont été transmis par courrier en début d'année 2018 par votre agence de l'eau ; munissez-vous de ceux-ci, pour accéder au service.

Identifiant

Mot de passe
RCHjLF61wH

Aide à la connexion

visualiser le mot de passe
Mot de passe oublié

CONNEXION

Paieement en ligne de vos titres

L'identifiant est un nombre à 5 chiffres, à entrer ici

Taper le mot de passe ici. Respecter les majuscules et les minuscules

Astuce: pour voir ce qui est saisi, cocher cette case.

En cas d'oubli du mot de passe, cliquer ici pour en recevoir un nouveau par mail

4/ Affichage de la page personnelle. S'il y a plusieurs exploitations, elles apparaissent toutes. Il faudra répéter l'ensemble de l'opération pour chaque exploitation

The screenshot shows the user interface of the 'LES AGENCES DE L'EAU' portal. At the top, the logo and name 'LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU' are visible. Below the header, there are navigation links for 'MES DÉCLARATIONS', 'MES ARCHIVES', and 'MON COMPTE'. A user profile '760: EARL' is also shown. The main content area features three informational cards: 'À NOTER' (orange) about the declaration deadline (March 31), 'IMPORT DE MASSE' (blue) with a 'PRÉLÈVEMENT GÉNÉRAL' button, and 'IMPRESSION EN MASSE' (grey) with a 'FORMULAIRES VALIDÉS' button. Below these is the 'Mes déclarations' section, which includes a search bar and a list of declarations. The first declaration is 'REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU', with a sub-item 'Formulaire général prélèvement (Irrigation)'. A button labeled 'À DÉCLARER' is positioned to the right of this sub-item, and a black arrow points to it from the text 'Cliquer sur "à déclarer"' located below the screenshot.

Cliquer sur "à déclarer"

5/ Sur cette page, vérifier si les coordonnées sont correctes et les corriger si besoin.

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU
DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

1 Informations générales 2 Données techniques 3 Observations 4 Pièces jointes 5 Validation

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ

— Dénomination sociale :
76034-E

— Adresse postale :
EARL

— SIRET :
— NAF :

— Signaler une modification

DESTINATAIRE

— Dénomination sociale :
EARL

— Adresse postale :
EARL

179 Chemin

84510 CAULN NCE

— SIRET : 42
— NAF : 0124Z

— Signaler une modification

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom :
Chri

Prénom :

Fonction :
gérante

Téléphone :

Courriel : (email n'est pas confirmé)
chri@fr.fr

Confirmation Courriel :
chri@fr.fr

Reprise des informations de la personne pouvant fournir des informations complémentaires vers le signataire

Dupliquer contact établissement

Dupliquer contact déclarant

COORDONNÉES DU SIGNATAIRE DE LA TÉLÉDECLARATION

Nom : Non modifiable

Prénom : Non modifiable

Fonction : Non modifiable
gérante

Téléphone : Non modifiable

Courriel : Non modifiable
chri@fr.fr

Confirmation Courriel : Non modifiable
chri@fr.fr

VOTRE RÉFÉRENT

— Affaire suivie par : Barbara A

— Référence à rappeler : 201776034881

— Téléphone : 04.26

— Courriel : barbara@fr.fr

Contactez votre référent

Quitter Sauvegarder

Sauvegarder et passer à l'étape suivante

Vérifier toutes les informations

Corriger ici si besoin et compléter toutes les informations demandées

Le nom et les coordonnées de l'agent de l'Agence de l'eau en charge de l'instruction du dossier sont ici.
En cas de contact, préciser la référence de la déclaration indiquée dans ce cadre

Enfin, cliquer ici pour sauvegarder et passer à l'étape suivante

S'il y a une erreur, un message l'indique. La zone à corriger apparaît en rouge. Corriger puis cliquer de nouveau sur "sauvegarder et passer à l'étape suivante"

The image shows a web form with two main sections: "PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES" and "COORDONNÉES DU SIGNATAIRE DE LA TÉLÉDECLARATION". The form contains fields for Name, First Name, Function, Telephone, and Email. A red border highlights the "Téléphone" field in the first section, indicating an error. A blue modal dialog box titled "Validation du formulaire" is overlaid on the form, containing the text: "Certains champs ont été oubliés ou sont mal renseignés. Souhaitez vous apporter les corrections nécessaires ou passer à l'étape suivante ?". Below this text are two buttons: "CORRIGER" and "PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE". A black arrow points from the top of the dialog box to the "Téléphone" field. At the bottom of the form, there is a section titled "VOTRE RÉFÉRENT" with a dropdown menu.

6/ Remplir les informations de prélèvement point par point.
Commencer par le 1^{er} point en cliquant sur "à déclarer"

LES AGENCES DE L'EAU LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MES DÉCLARATIONS MES ARCHIVES MON COMPTE

← Retour à la liste des déclarations

7€ ET Notices

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU
DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

1 Informations générales 2 Données techniques 3 Observations 4 Pièces jointes 5 Validation

Déclaration des volumes prélevés au titre de l'année 2017 par compteur

Veillez renseigner les informations pour chacun de vos compteurs. Un compteur est présenté par ligne, vous pouvez naviguer en utilisant les flèches. Si tous vos compteurs ne sont pas affichés, vous pouvez utiliser la fonctionnalité « Ajouter un nouveau compteur ».

Vous avez 3 compteur(s) à déclarer dont 0 déjà saisi(s) Ajouter un compteur

Filtrer par état À déclarer En cours Saisie effectuée

84	ICE	À déclarer
8413213 - FORAGE BAPPE DES BOUJOURS LE THOR - LE THOR		À déclarer
1	THOR	À déclarer

Quitter Sauvegarder Sauvegarder et passer à l'étape suivante >

Nom et numéro des différents points de prélèvement

Nom du forage

Vérifier l'origine de l'eau. Si ce n'est pas correct, en sélectionner une autre dans le menu accessible avec la petite flèche

Vérifier le nom de la commune où est le prélèvement (forage, pompage...)

Vérifier l'usage de l'eau:
- irrigation gravitaire
- Irrigation par aspersion
- Irrigation par autre procédé = gouttes à gouttes.
Si ce n'est pas correct, en sélectionner un autre dans le menu accessible avec la petite flèche

Si le volume est mesuré par un compteur volumétrique et que l'usage de l'eau n'est pas de l'irrigation gravitaire, remplir cette partie. Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies. Cliquer [ici](#) pour savoir où trouver les informations ou voir annexe 1

Indiquer ici l'index relevé au 1^{er} janvier et celui relevé au 31 décembre. Cliquer [ici](#) pour accéder à la partie "comment lire un compteur" ou voir annexe 1

Ne remplir cette partie QUE si le compteur a été changé ou est tombé en panne. Cliquer [ici](#) pour savoir comment déclarer un changement de compteur ou voir annexe 3

Si le volume n'est pas mesuré ou concerne de l'irrigation gravitaire, indiquer ici la surface exploitée en hectares dans la case correspondant au type d'irrigation

Si de l'eau a été utilisée pour l'antigel, l'indiquer ici. Attention, seuls les volumes mesurés par un compteur pourront être déduits

Enfin, cliquer sur "sauvegarder ce compteur" et recommencer l'opération pour chacun des points de prélèvements à déclarer. Pour déclarer un point de prélèvement qui n'apparaît pas sur le formulaire, cliquer [ici](#) pour voir comment faire ou voir annexe 2

Lorsque tous les points de prélèvement ont été déclarés, cliquer sur "Sauvegarder et passer à l'étape suivante". S'il y a des erreurs, un message apparaîtra

7/ Cet écran permet de faire des observations, expliquer la déclaration, signaler une cessation d'activité....

The screenshot shows the 'Observations' step of a five-step process. The header includes the logo for 'LES AGENCES DE L'EAU' and 'LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU'. Navigation links for 'MES DÉCLARATIONS', 'MES ARCHIVES', and 'MON COMPTE' are visible. The main content area is titled 'REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017'. A progress bar shows five steps: '1 Informations générales', '2 Données techniques', '3 Observations' (the current step), '4 Pièces jointes', and '5 Validation'. Below the progress bar, the 'Observations' section contains a text input area with a 500-character limit. At the bottom, there are three buttons: 'Quitter' (red), 'Sauvegarder' (green), and 'Sauvegarder et passer à l'étape suivante >' (green). A black arrow points to the 'Sauvegarder et passer à l'étape suivante >' button.

Qu'il y ait des observations ou pas, cliquer sur "Sauvegarder et passer à l'étape suivante".

8/ Cet écran permet de joindre des pièces

The screenshot shows a web interface for declaring water extraction fees. At the top, there are navigation links: 'MES DÉCLARATIONS', 'MES ARCHIVES', and 'MON COMPTE'. Below this is a breadcrumb trail: '← Retour à la liste des déclarations'. The main heading is 'REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017'. A progress bar below the heading has five steps: 1 Informations générales, 2 Données techniques, 3 Observations, 4 Pièces jointes (highlighted), and 5 Validation. The current step is titled 'Ajout de pièces jointes'. Below the title, there is a text block: 'Les pièces justificatives doivent être tenues à la disposition de l'agence de l'eau. Vous pouvez cependant joindre tout élément justificatif ou complémentaire aux informations saisies si vous l'estimez utile.' Below this is a large empty box with the text 'Aucune pièce jointe actuellement...'. Underneath the box is the label 'Ajouter une pièce jointe :' followed by a 'Parcourir' button. A paragraph of instructions follows: 'Si vous souhaitez attacher plusieurs fichiers à votre déclaration, sélectionnez un fichier à l'aide du bouton "Parcourir". Cette étape est à renouveler pour chaque document à importer. Attention le nom de votre fichier ne doit pas dépasser 100 caractères. Dans le cas contraire, le nom du fichier sera tronqué.' At the bottom left is a 'Quitter' button, and at the bottom right is a large green 'Passer à l'étape suivante >' button. A black arrow points upwards from the text below towards this green button.

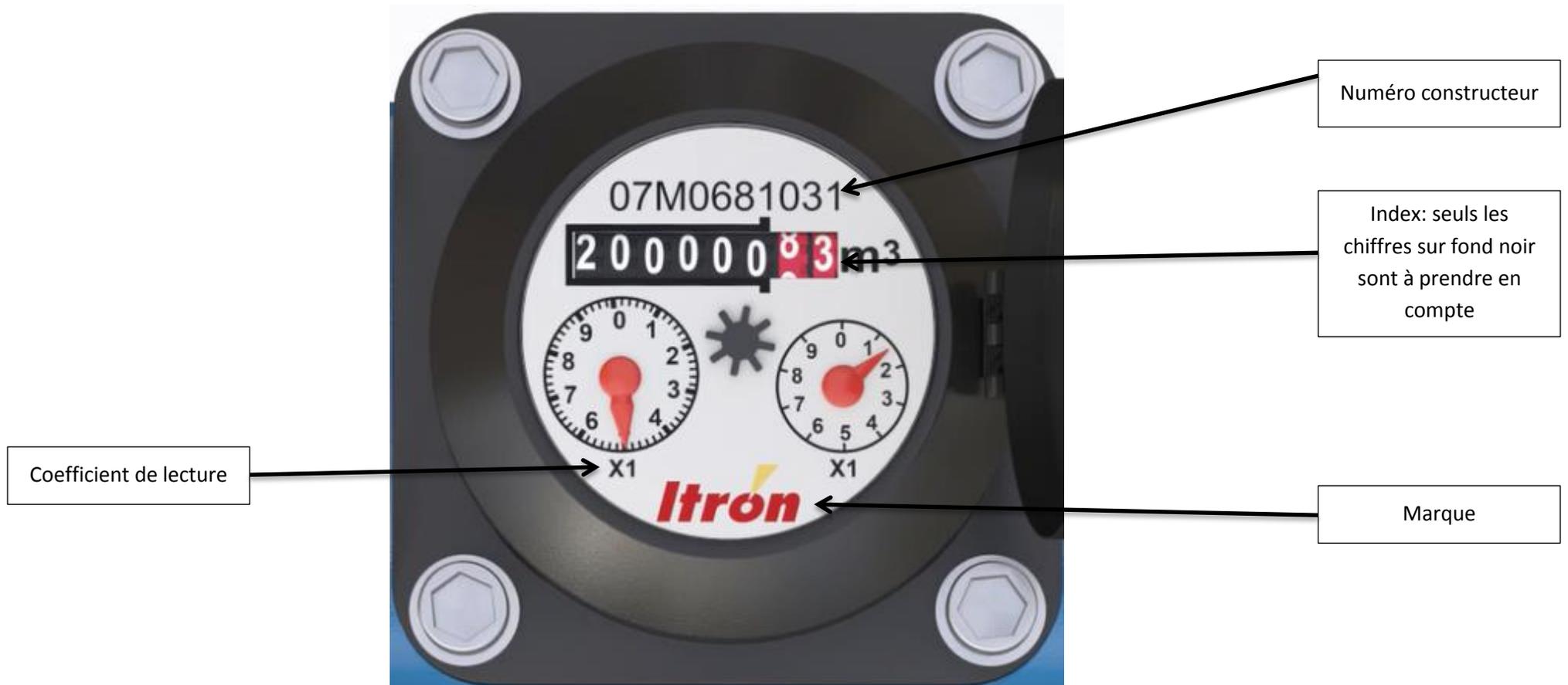
Que des pièces aient été jointes ou pas, cliquer sur "Passer à l'étape suivante".

9/ Valider en cliquant sur "valider". S'il y a des erreurs, un message apparaîtra avec la liste des erreurs à corriger. Sinon, un message demandant confirmation de la validation apparaît, il faut cliquer dessus.

La validation vaut signature

L'accusé de réception de la déclaration arrivera directement sur la boîte mail renseignée, mais il est possible de télécharger la déclaration en cliquant sur "votre déclaration remplie au format PDF".

Annexe 1: comment lire un compteur?



Annexe 2: déclarer un nouveau point de prélèvement

← Retour à la liste des déclarations

Notices

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

1 Informations générales

2 Données techniques

3 Observations

4 Pièces jointes

5 Validation

Déclaration des volumes prélevés au titre de l'année 2017 par compteur

Veuillez renseigner les informations pour chacun de vos compteurs. Un compteur est présenté par ligne, vous pouvez naviguer en utilisant les flèches.
Si tous vos compteurs ne sont pas affichés, vous pouvez utiliser la fonctionnalité « Ajouter un nouveau compteur ».

Vous avez 3 compteur(s) à déclarer dont 0 déjà saisi(s)

Ajouter un compteur

Filtrer par état À déclarer En cours Saisie effectuée

84 ICE À déclarer

8415215 - FORAGE RAFFE DES PLOUJOURS LE THOR - LE THOR À déclarer

1 THOR À déclarer

Quitter

Sauvegarder

Sauvegarder et passer à l'étape suivante >

Pour ajouter un nouveau point de prélèvement, cliquer ici

REFDISPO4 Sauvegarder ce compteur

Saisie compteur effectuée

Remplacer ce compteur
Supprimer ce compteur

Référence de l'agence : Refdispo4 <small>Non modifiable</small>	Commune :
Désignation :	
Nature de la ressource :	Usage de l'eau :
Ajouter un point de prélèvement	
Point de prélèvement :	

Volumes mesurés - caractéristiques et index des compteurs

Numéro constructeur : Marque dispositif : Type dispositif : Date validation agence impossibilité avérée mesure : <small>Non modifiable</small>	Index de début d'année : Index de fin d'année : Volume mesuré : (m³) Passage à 0 :
Date dernière vérification (ou mise en service) : Type vérification : Date de la prochaine vérification : <small>Non modifiable</small>	Arrêt de comptage : Pannes ou Entretien ⓘ Date de l'arrêt : Index début période de l'arrêt :
Coefficient de lecture : Débit de l'installation (m3/h) : Débit efficace m3/kW/h :	Date reprise de comptage : Index reprise de comptage : Volume estimé pendant l'arrêt : (m³ - Voir notice)

Caractéristiques de l'activité

Irrigation aspersion : ha culture irrigué
Irrigation autre procédé : ha culture irrigué
Irrigation gravitaire : ha culture irrigué
Volume estimé (m3) :
Volume antigel :

Renseignements complémentaires

Volume autorisé par l'acte administratif :
SAU : <small>Non modifiable</small>

Indiquer le nom du forage

Indiquer l'origine de l'eau à l'aide du menu déroulant en cliquant sur la petite flèche

Indiquer la commune d'implantation du forage

Indiquer l'usage de l'eau à l'aide du menu déroulant en cliquant sur la petite flèche

Indiquer le point de prélèvement à l'aide du menu déroulant en cliquant sur la petite flèche

Si le volume est mesuré par un compteur volumétrique et que l'usage de l'eau **n'est pas** de l'irrigation gravitaire, remplir cette partie. Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies. Cliquer [ici](#) pour savoir où trouver les informations ou voir annexe 1

Indiquer ici l'index relevé au 1^{er} janvier et celui relevé au 31 décembre. Cliquer [ici](#) pour accéder à la partie "comment lire un compteur" ou voir annexe 1

Ne rien remplir ici

Si le volume n'est pas mesuré ou concerne de l'irrigation gravitaire, indiquer ici la surface exploitée dans la case correspondant au type d'irrigation

Si de l'eau a été utilisée pour l'antigel, l'indiquer ici. Attention, seuls les volumes mesurés par un compteur pourront être déduits

Cliquer sur "sauvegarder ce compteur" puis sur "sauvegarder et passer à l'étape suivante"

Quitter

Sauvegarder

Sauvegarder et passer à l'étape suivante >

Annexe 3: déclarer un changement de compteur

Lorsque l'on est sur la page du point de prélèvement pour lequel on veut changer le compteur volumétrique, cliquer ici

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

DÉCLARATION 2018 AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

- 1 Informations générales
- 2 Données techniques**
- 3 Observations
- 4 Pièces jointes
- 5 Validation

Déclaration des volumes prélevés au titre de l'année 2017 par compteur

Veillez renseigner les informations pour chacun de vos compteurs. Un compteur est présenté par ligne, vous pouvez naviguer en utilisant les flèches.
Si tous vos compteurs ne sont pas affichés, vous pouvez utiliser la fonctionnalité « Ajouter un nouveau compteur ».

Vous avez **3 compteur(s) à déclarer** dont **0 déjà saisi(s)** [Ajouter un compteur](#)

Filtrer par état À déclarer En cours Saisie effectuée

8403 [] CE [Sauvegarder ce compteur](#)

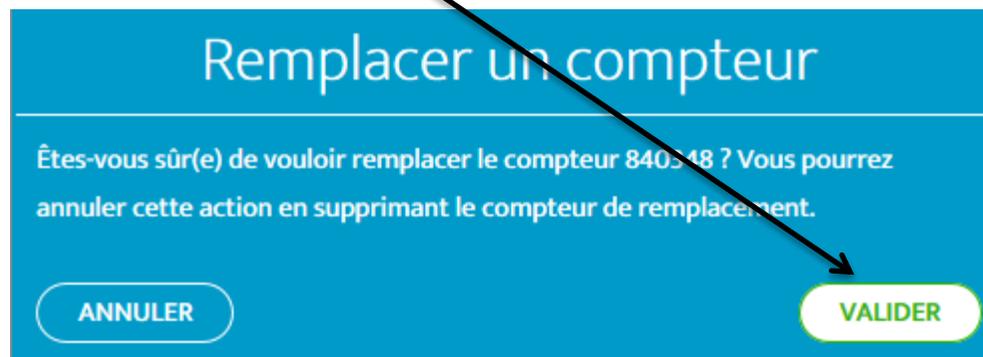
Saisie compteur effectuée

[Remplacer ce compteur](#)

Référence de l'agence : 84 <i>Non modifiable</i>	Commune : CAU
Désignation : F DNT	
Nature de la ressource : Eau souterraine	Usage de l'eau : Irrigation gravitaire

[Ajouter un point de prélèvement](#)

Le message suivant apparaît, il faut cliquer sur "valider"



Remplacer un compteur

Êtes-vous sûr(e) de vouloir remplacer le compteur 840548 ? Vous pourrez annuler cette action en supprimant le compteur de remplacement.

ANNULER VALIDER

The image shows a blue confirmation dialog box with a white border. At the top, the title "Remplacer un compteur" is displayed in white. Below the title, a question is asked in white text: "Êtes-vous sûr(e) de vouloir remplacer le compteur 840548 ? Vous pourrez annuler cette action en supprimant le compteur de remplacement." At the bottom of the dialog, there are two buttons: "ANNULER" on the left and "VALIDER" on the right. The "VALIDER" button is highlighted with a green border. A black arrow points from the text above to the "VALIDER" button.

Le terme "nouveau" apparaît là et là

Vérifier le nom du forage et le corriger si besoin

Vérifier l'origine de l'eau. Si ce n'est pas correct, en sélectionner une autre dans le menu accessible avec la petite flèche

Comme le volume est mesuré par un compteur volumétrique remplir cette partie. Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies. Cliquer [ici](#) pour savoir où trouver les informations ou voir annexe 1

Vérifier le nom de la commune où est le forage et le corriger si besoin

Vérifier l'usage de l'eau:
- irrigation gravitaire
- Irrigation par aspersion
- Irrigation par autre procédé = gouttes à gouttes.
Si ce n'est pas correct, en sélectionner un autre dans le menu accessible avec la petite flèche

Indiquer ici le jour de changement de compteur

Indiquer ici l'index relevé le jour de l'arrêt de l'ancien compteur. Cliquer [ici](#) pour accéder à la partie "comment lire un compteur" ou voir annexe 1

Indiquer ici la date de remise en service du nouveau compteur et l'index de reprise

Indiquer ici le volume d'eau consommée pendant le changement

Cliquer ensuite sur "sauvegarder et passer à l'étape suivante"

NOUVEAU 840348 NCE Sauvegarder ce compteur

Saisie compteur effectuée

Remplacer ce compteur Supprimer ce compteur

Référence de l'agence : Nouveau 840348 Non modifiable Commune : CAU

Désignation : FO

Nature de la ressource : Eau souterraine Usage de l'eau : Irrigation gravitaire

Ajouter un point de prélèvement

Point de prélèvement : 0184 NCE

Volumes mesurés - caractéristiques et index des compteurs

Numéro constructeur :	Index de début d'année :
Marque dispositif :	Index de fin d'année :
Type dispositif : Fictif	Volume mesuré : (m³)
Date validation agence impossibilité avérée mesure : Non modifiable	Passage à 0 :
Date dernière vérification (ou mise en service) :	Arrêt de comptage : Pannes ou Entretien
Type vérification : Pose initiale	Date de l'arrêt :
Date de la prochaine vérification : Non modifiable	Index début période de l'arrêt :
Coefficient de lecture :	Date reprise de comptage :
Débit de l'installation (m3/h) :	Index reprise de comptage :
Débit efficace m3/kW/h :	Volume estimé pendant l'arrêt : (m³ - Voir notice)

Caractéristiques de l'activité

Irrigation aspersion : ha culture irriguée

Irrigation autre procédé : ha culture irriguée

Irrigation gravitaire : ha culture irriguée

Volume estimé (m3) :

Volume antigel :

Renseignements complémentaires

Volume autorisé par l'acte administratif :

SAU : Non modifiable

Sauvegarder ce compteur

Quitter Sauvegarder Sauvegarder et passer à l'étape suivante >

Annexe 4: Rappels

- Est redevable toute personne qui effectue un prélèvement d'eau dans la ressource et dont le volume annuel est supérieur à 10 000 m³/an (ou 7 000 m³/an en Zone de Répartition des Eaux)
- Seuil financier fixé à 100 €
- Exonération de redevance pour la lutte antigel si ce volume est mesuré par un compteur et les index déclarés



Le fait de ne pas être redevable ne dispense pas de remplir la déclaration si l'on est interrogé

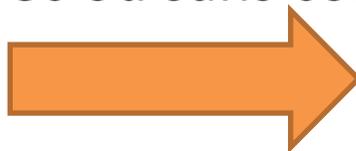
Modalités de calcul

$$\text{Redevance} = \text{volume d'eau prélevé par an en m}^3 \times \text{taux}$$

- La redevance est calculée pour chaque ouvrage
- Elle est directement proportionnelle au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (cours d'eau, nappe, lac, étang, retenue...)
- Son taux dépend de l'usage et du lieu de prélèvement dans le milieu
- Les taux sont consultables sur le site de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr rubrique "redevance pour prélèvement sur la ressource en eau"

Déclaration à l'agence de l'eau entre mi-février et le 31 mars minuit

- Irrigation gravitaire avec ou sans compteur:



déclarer une surface en hectares et un volume prélevé

- Irrigation sous pression:

- Avec compteur



déclarer l'index de début d'année et l'index de fin d'année

- Sans compteur



déclarer une surface en hectares



Quand les volumes ne sont pas mesurés par un compteur, une majoration de 40% des volumes s'applique

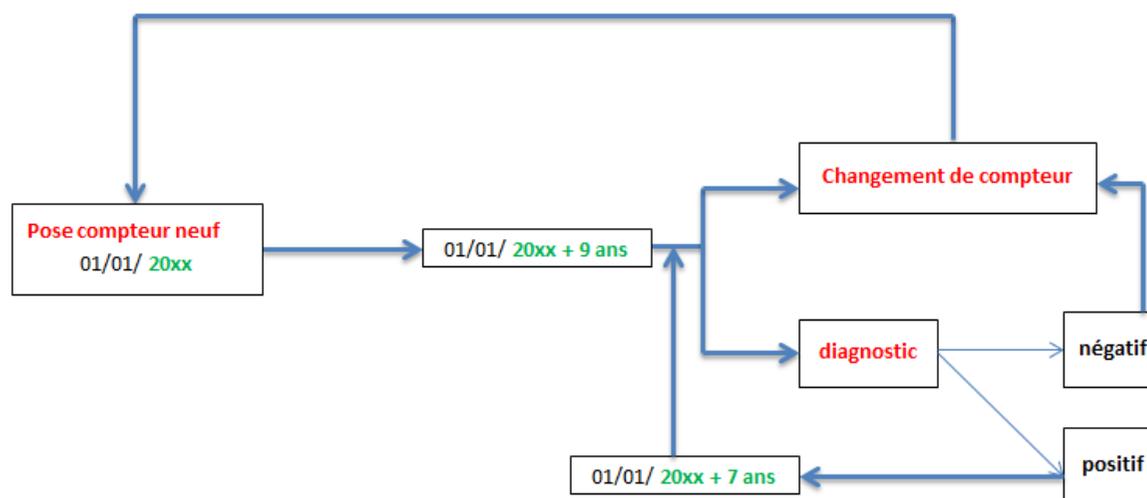


Si les dates de déclarations sont dépassées, des pénalités sont automatiquement appliquées

Annexe 5: Diagnostic ou remise à neuf des dispositifs de mesure

L'article 4 de l'arrêté du 19 décembre 2011 fixe les modalités de vérification des compteurs :

- tous les dispositifs de mesure sont concernés (écoulement à surface libre et écoulement en charge)
- Neuf ans après sa date de pose, un dispositif de mesure doit :
 - soit être remplacé. Il est alors de nouveau conforme pour les neuf prochaines années
 - soit faire l'objet d'un diagnostic de son fonctionnement par un organisme habilité <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-formulaires-redevances/demande-dhabilitation-pour-un-ouvrage-de-depollution-industriel/> rubrique "consulter la liste des organismes habilités pour le prélèvement". Il est alors conforme pour les sept prochaines années si le diagnostic est positif. Si le diagnostic est négatif, il faut remplacer le compteur.



L'ancien compteur doit être gardé 3 ans et être présenté en cas de contrôle métrologique ou fiscal

Annexe 6: Courrier



Vos déclarations de Redevances 2019

Objet : Déclaration d'activité - Prélèvement Irrigation

Lyon, le 05/02/2019

Madame, Monsieur,

Les redevances perçues par l'agence de l'eau incitent à réduire les pressions exercées sur les milieux aquatiques et permettent à l'agence de financer son programme d'intervention visant notamment à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions.

Je vous prie de trouver ci-joint les informations nécessaires pour déclarer vos redevances en ligne à l'adresse suivante : <https://teleservices.lesagencesdeleau.fr>. Ce portail sécurisé permet la mise à jour de formulaires pré-remplis. Vous trouverez également sur le site internet de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr des informations pratiques pour effectuer votre déclaration. Vos identifiant et mot de passe pour accéder à vos déclarations se trouvent dans l'encadré en bas de ce courrier.

Chacun de vos formulaires est à renseigner et à valider, au plus tard pour le 31/03/2019, conformément à l'article L. 213-11 du code de l'environnement. Un courriel de confirmation vous sera envoyé après validation de chaque formulaire.

Au dos de ce courrier vous sont rappelées les composantes de votre service prises en compte dans le calcul de votre redevance et pouvant influencer sur son montant final.

Je vous rappelle qu'un retard ou l'absence de déclaration entraîne une majoration pouvant atteindre 40 % du montant de votre redevance, établie le cas échéant par imposition d'office, en vertu des articles L. 213-11-6 et L. 213-11-7 du code de l'environnement.

En cas de besoin, le gestionnaire en charge de votre dossier dont les coordonnées sont indiquées dans votre espace de télédéclaration, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Votre déclaration sur www.eaurmc.fr :

Votre identifiant : 06i

Votre mot de passe : RC1

Vos codes doivent respecter la casse.

Le Directeur Général,

Laurent ROY

P.J. : Plaquettes d'information sur la fiscalité de l'eau et sur la télédéclaration



2-4, allée de Lods 69363 DON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00 | Télécopie 04 72 71 26 01 | Site web www.eaurmc.fr
Établissement public de l'État à caractère administratif | SIRET 104 901 559 00069



Les bases de la redevance pour prélèvement d'eau :

Des dispositifs de mesure directe des volumes d'eau prélevés :

Il est obligatoire d'équiper tous les points de prélèvement d'eau d'un dispositif de mesure (arrêté ministériel du 19 décembre 2011).

Sauf impossibilité d'installer un compteur validé par l'agence de l'eau, l'absence de mesure du volume d'eau prélevé entraîne l'application d'une majoration du montant de la redevance.

Des dispositifs de mesure fiables :

Les éléments indispensables au suivi de la conformité de vos équipements de mesure des prélèvements d'eau doivent être actualisés dans vos déclarations (Date de pose, date de dernière vérification, type de vérification, marque et N° série). Les dispositifs de mesure doivent soit être remis à neuf tous les 9 ans, soit faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement tous les 7 ans par un organisme habilité afin d'assurer la fiabilité de leur fonctionnement.

L'absence de conformité relevée sur votre déclaration 2019 des volumes prélevés en 2018 entraîne l'application d'une majoration du montant de la redevance.

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

Le responsable de traitement des données collectées est l'agence de l'eau en charge de votre dossier. Les informations de contact sont nécessaires à l'instruction et au suivi de celui-ci. Ces données sont collectées sur la base de la mission d'intérêt public des agences de l'eau (article L213-10 du code de l'environnement relatif à l'émission des redevances). Les données à caractère personnel que nous collectons sont conservées avec votre dossier pour une durée de 10 ans à compter du recouvrement (cf arrêté du Service Interministériel des Archives de France, en date du 21 décembre 2012). Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès ou de rectification, ou de limitation du traitement relatif à la personne concernée, en contactant le délégué à la protection des données personnelles de l'agence de l'eau dont vous dépendez, aux coordonnées suivantes : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : contact.rpd@eaurmc.fr

Annexe 7: Obligations réglementaires compteurs

Obligation de tenir un cahier d'enregistrement pour chaque compteur à conserver pendant 3 ans et qui doit contenir :

- la localisation du prélèvement et l'origine de l'eau,
- la date de pose initiale du compteur,
- l'usage et les conditions d'utilisation,
- les relevés mensuels des index ainsi que les volumes prélevés.
- en cas d'activation d'un Plan-Cadre « sécheresse », les relevés pourront être imposés à une fréquence journalière dans certains cas extrêmes,
- tout incident survenant sur l'installation,
- les entretiens et contrôles des systèmes de mesure.

Vous pouvez utiliser un modèle personnel ou le modèle joint.

Collectivité / établissement concerné

Ouvrage de prélèvement auquel se
rapporte le présent relevé de compteur (à
compléter)

Localisation: _____

Intitulé: _____

Référence agence: _____

Marque du compteur: _____

Numéro constructeur: _____

Coefficient de lecture: _____

Date de pose: _____

Information sur le compteur volumétrique ou horaire

(cochez la case correspondante à votre cas)

Compteur au captage

Nombre d'heures
d'activité journalière de
votre établissement:

Autre cas (à préciser _____)

Nombre de jours d'activité
de votre établissement:

Vous devez effectuer un relevé mensuel d'index du compteur et le consigner au verso du document en indiquant la date du relevé.

Interventions sur l'installation

Désignation de l'intervention

date

Fait à

le

Nom et qualité du signataire

Signature

Mois du relevé	Date	index
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		